



**DÉLIBÉRATION N°2014-11-14-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 14 novembre 2014

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
16 SEPTEMBRE 2014**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 29 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 septembre 2014.

À Nantes, le 14 novembre 2014

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **17 NOV. 2014**
Affiché le : **17 NOV. 2014**



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2014

PV N°374

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 20 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'art et archéologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
KERBOURC'H J.Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures étrangères
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
PODEVIN Adrien	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'art et archéologie
RUAULT Valentin	Etudiant	UFR de Médecine et Techniques médicales
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 4 membres

ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques médicales
SAÏ Pierre	Pers. Ext.	Directeur général d'ONIRIS
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 7 membres

BEMMERT Patrick	Pers. Ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes/St Nazaire
CARON Lise	Ens.B	Médecine et Techniques Médicales
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN - IAE

SUDREAU Philippe Pers. Ext. Directeur du CHU de Nantes
TOSTIVINT Xavier Pers. Ext. MEDEF de Loire Atlantique

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉS	ARRIVÉS EN COURS
31	20	4	7	0

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

BEZAULT Valérie Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
BIAIS Thierry Directeur Général des Services
DEFOIS Serge Directeur de Cabinet
EVAIN Michel Doyen de l'UFR des Sciences et Techniques
VADE Corinne Représentante du Rectorat de Nantes
KEROUANTON Jean-Louis Vice-président du Patrimoine Immobilier
LE GALL René Directeur de l'Ecole Polytechnique
NICOLAS Véronique Doyen de l'UFR Droit et Sciences Politiques
PERES Françoise Agence comptable
PENISSON Stéphanie Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
PERRAUDEAU Yves Directeur de l'IEMN - IAE
PROUTIERE-MAULION Gwenaëlle Vice-Présidente en charge des affaires européennes et des relations internationales
TEXIER Stéphanie Directrice Générale Adjointe des Services

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 9 heures 30.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE (UBL)

LE PRESIDENT rappelle que ce Conseil d'Administration exceptionnel a été organisé pour permettre aux administrateurs de débattre sur ce sujet essentiel pour l'avenir de l'Etablissement.

Il accueille deux nouvelles personnalités : **MME VADE** Secrétaire Générale Adjointe du Rectorat de Nantes, qui vient de prendre ses fonctions dans l'Académie et suivra les séances du Conseil d'Administration de l'Université et **MME OBLE** Conseillère à l'emploi à l'Espace Cadre depuis 2006, qui est représentante de la CGT au titre des personnalités extérieures.

LE PRESIDENT informe de la présence des Directeurs de Composante, invités permanents du Conseil d'Administration, le Conseil des Directeurs de Composante a en effet vocation à préparer les questions soumises au Conseil d'Administration.

Concernant le projet de l'UBL, **LE PRESIDENT** précise qu'à chaque séance du Conseil d'Administration un point d'information a été fait sur les avancées et les évolutions de l'application de la loi du 22 juillet 2013. Un document de travail de base était nécessaire pour nourrir les débats.

Il s'agit de s'appuyer sur un document d'orientations stratégiques rédigé et adressé au Ministère le 22 juillet 2014. Selon la Loi, un an après sa promulgation, les établissements doivent avoir voté les Statuts des nouveaux regroupements. Pour ce qui est du cas particulier de la ComUE UBL, sur un périmètre interacadémique, un délai supplémentaire a été obtenu tout comme pour la Région Centre, Poitou-Charentes et Limousin.

La contractualisation entre les établissements et l'Etat se fait par vague successive. Actuellement il s'agit de la vague B, pour une contractualisation sur la période 2017-2021.

Le document d'orientations stratégiques est un document de travail qui permet au Ministère de dire, au vu de cette base, s'il faut octroyer à un regroupement qui n'existe pas encore, des moyens, alors même que les statuts ne sont pas déposés. Ce document doit permettre d'abonder aux 1000 postes annoncés par le Ministère.

LE PRESIDENT informe que ce document a été adressé à l'ensemble des administrateurs, des membres de la Commission Recherche, de la Commission Formation et Vie Universitaire, des Directeurs de Composante et des Directeurs d'Unité de Recherche.

LE PRESIDENT présente quelques diapositives qui retracent le cadre de la loi et l'essentiel du document d'orientations stratégiques. Il rappelle qu'il y a plusieurs types de regroupement, sur lesquels les établissements doivent se positionner. Pour les établissements qui dépendent du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il y a obligation de se positionner soit en tant que membre soit en temps qu'associé. Tous les autres établissements, quel que soit leur statut, peuvent se positionner. Il y a trois types de regroupement : la fusion, l'association et la communauté d'établissements, l'idée étant d'avoir une contractualisation de site pour le Ministère avec un seul interlocuteur. Pour la fusion, il s'agit d'établissements qui avaient déjà entamé un processus de fusion avant même la parution de la loi, comme par exemple Strasbourg, Aix Marseille ou encore Bordeaux. Pour l'association, il y a rattachement d'un établissement à un autre, pour que l'un des établissements soit l'interlocuteur du Ministère, et gère ainsi la contractualisation. Pour la communauté d'universités et d'établissements, il y a création d'un nouvel établissement qui pilotera la contractualisation avec le Ministère. La fusion et l'association ne sont possibles que pour des établissements qui sont sur un seul site, comme par exemple Bordeaux. Pour l'association, la loi n'autorise pas un établissement multi-sites à être membre de plusieurs regroupements.

Il est apparu très rapidement que l'Université de Nantes n'était ni dans un processus de fusion ni dans une logique d'association, compte tenu de la géographie et de la volonté des acteurs.

LE PRESIDENT présente une carte retraçant l'avancée des différents regroupements.

S'agissant des activités qui vont être mises en commun, **LE PRESIDENT** rappelle que l'esprit de la loi est de coordonner la formation, la recherche, la valorisation et de développer la vie étudiante. Concernant la formation, dans le document, page 7, l'ambition est de développer des passerelles entre les différents établissements quelque soient leur nature, reconfigurer les écoles doctorales, coordonner l'insertion professionnelle sous le mandat d'une commission de coordination de l'offre de formation qui dépend du Conseil Académique de la ComUE. Il y aura aussi un observatoire de l'insertion professionnelle qui peut être coordonné sur l'ensemble du site.

Pour la Recherche, la plus value scientifique sera développée par une signature commune des membres de la ComUE et par les départements qui seront interdisciplinaires ; ils existent aujourd'hui mais ne sont pas suffisamment coordonnés pour développer plus avant cette recherche et créer des interfaces entre les différentes disciplines.

Pour la vie étudiante, il s'agit de faciliter les mouvements et permettre à l'étudiant de trouver partout sur le territoire de la ComUE, les mêmes services sans avoir aucune démarche à faire.

Sur la forme du document, **M.RANSON** estime que le document ayant été envoyé fin juillet il a été difficile pour lui de le travailler notamment alors même que la plupart des étudiants qu'il représente n'ont pas encore repris les cours. Il n'a pas pu débattre de ces questions avec les étudiants. Il regrette de n'avoir pas trouvé dans ce document, une annexe expliquant l'ensemble des acronymes développées et expliquées. Sur le fond, il s'agit d'un document très consensuel où il ne retrouve pas les bases du projet. Il prend l'exemple page 8 sur l'accès à la santé des étudiants. Il n'y a aucune garantie qui laisse penser que l'accès sera le même sur l'ensemble du territoire. Il souhaite connaître l'impact sur les formations de cette politique de coordination.

LE PRESIDENT souligne que le document a été envoyé le 22 juillet au Ministère, ce qui explique l'envoi quelques jours après aux administrateurs. La rédaction de ce document n'a pas été facile car il a fallu travailler avec des acteurs qui n'avaient jamais travaillé ensemble, avec 7 universités, 35 écoles et 14 organismes de recherche. Le document est effectivement consensuel, et **LE PRESIDENT** rappelle que sur une étendue comme la ComUE il ne faut travailler que par consensus, afin que les établissements plus forts ne prennent pas l'ascendant sur les autres. Les décisions seront donc par nature consensuelles et il ne faut pas que dans la gouvernance, soient prévus des droits de veto ou d'autres procédures qui pourraient bloquer les instances. Sur les garanties santé, **LE PRESIDENT** se réjouit d'aborder ce sujet car c'est un sujet qu'il porte et qui est fort pour l'établissement. Il faut des garanties fortes de travail aujourd'hui pour harmoniser. Pour exemple, un étudiant qui se trouve en master dans une autre ville que celle dans laquelle il a commencé son cursus, doit retrouver le même service. Lors d'une rencontre avec le Directeur du CNOUS, ont été levés des éléments techniques comme par exemple avoir accès à tous les Restaurants Universitaires grâce à une seule et même carte, pour tous les étudiants, sans avoir de démarche à faire. S'agissant de l'accès à la santé pour tous les étudiants, il faut une volonté politique que l'accès à la santé soit le même sur l'ensemble du site. C'est une des orientations politiques contenues dans le document. Sur la coordination, **LE PRESIDENT** explique que ce terme se retrouve à de nombreuses reprises dans le document, du fait de la loi, qui insiste sur cette coordination, notamment de l'offre de formation. Aujourd'hui il y a des ouvertures et des fermetures de parcours de formation sans aucune coordination sur le territoire. Il s'agit de mieux travailler ensemble en concertation sur un même site, de manière à ne pas avoir une affluence d'étudiants dans tel parcours, du seul fait de la fermeture de la formation dans l'université voisine. Certains Directeurs de Composante ont revendiqué le droit de maîtriser leur offre de formation. Le travail a déjà commencé pour certains Directeurs, comme les doyens de sciences, qui se sont réunis, pour proposer des filières coordonnées. Pour appuyer ces démarches il faut un accompagnement politique pour avancer en ce sens. Dans le domaine des Sciences HS, où il est plus difficile de coordonner par le biais de filière, il faut tenter de coordonner par domaine. Il faut harmoniser l'ensemble, et la physionomie de l'UBL est encore à dessiner et à travailler de ce point de vue. **LE PRESIDENT** rappelle que l'ouverture de l'UBL se fera un an après le vote des statuts, contrairement à d'autres communautés d'établissements (Poitou, Charentes Centre par exemple) qui ouvriront dès le vote des statuts.

M.LELOUREC fait remarquer que certes la loi impose les communautés d'établissements mais la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) a largement coécrit et inspiré la loi ; il précise même qu'à un moment donné, la CPU l'a durci, en introduisant le suffrage indirect, processus antidémocratique dans un regroupement. Il s'interroge sur la distinction entre les établissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui doivent se regrouper et les autres qui peuvent se regrouper : par exemple le mariage avec l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) l'interroge. Ensuite, il revient sur la mobilité étudiante qui selon lui a un coût notamment en matière de transport, et sur la prise en charge de ce coût.

LE PRESIDENT revient sur le mode de désignation direct ou indirect qui peut être choisi dans les statuts. Ce qui ressort des débats aujourd'hui est le recours à un mode direct. En termes d'adhésion de la communauté, **LE PRESIDENT** estime que c'est important, même si l'on regarde le nombre de personnels ou d'étudiants de cette future communauté. S'agissant de l'UCO, ce qui est souhaité et rappelé dans le document, c'est qu'il y ait des fondamentaux communs pour les membres, assez exigeants, comme par exemple « délivrer le doctorat », de manière à avoir un

« doctorat UBL », avec une signature commune. Ainsi les établissements qui ne délivrent pas le doctorat ne pourront même pas être associés. Dans les membres, il y a au premier chef les universités, les établissements publics, et des organismes de recherche. Dans les associés, il y a des écoles qui dépendent du Ministère (comme par exemple l'école Centrale, qui ne sait pas aujourd'hui si elle veut être membre ou associée) et des partenaires. Pour l'UCO, il y a une demande de partenariat par convention, comme pour d'autres établissements. Aujourd'hui personne n'a statué sur la position des uns ou des autres. Les partenariats au titre d'une ComUE sont les mêmes que ceux des PRES aujourd'hui. En tout état de cause les partenaires n'auront pas de pouvoir sur le contrat pluriannuel, sur le budget ou encore sur la stratégie. Ils participeront mais ne seront pas engageants vis-à-vis de la communauté. Le niveau d'engagement commun principalement public de la ComUE tel qu'il a été choisi, fait que, alors que la loi permet à tous d'y entrer, le prisme d'entrée est comparable dans chaque établissement.

Pour la vie étudiante, il y a une commission « support et budget », mise en place début septembre qui va établir des principes, notamment en ce qui concerne l'hébergement et la restauration, **LE PRESIDENT** estime que le domaine devrait être couvert par les cotisations des membres. Pour les projets, notamment de mobilité des étudiants, il souhaite que ce soit abondé avec des contrats avec les Régions. Il précise aussi que le développement du numérique et l'absence de présentiel systématique va permettre de diminuer les coûts de mobilité. Il y a un important développement du numérique côté breton, et il faut que l'extension du campus numérique puisse se faire au sein de la région des Pays de la Loire, de manière à avoir les outils pour éviter les déplacements.

MME LALLEMENT soulève l'intérêt du projet de l'UBL, côté étudiant notamment avec la coordination souhaitée pour le CROUS au niveau des logements et des bourses. En revanche elle est réservée sur les cours numériques. En effet, l'étudiant doit avoir accès à un professeur pour pouvoir lui poser des questions. Elle s'inquiète de voir disparaître le présentiel en faveur du numérique. **LE PRESIDENT** parle de formation hybride, où les deux sont conjugués mais pas exclusifs. Pour les formations à petits effectifs, il faut coordonner l'ensemble de manière à ce que les étudiants ne se déplacent pas dans les établissements mais que dans certains domaines, il puisse y avoir un partage. **MME LALLEMENT** souhaite savoir si cela signifie que les petites filières, qui vont avoir tendance à fermer par manque d'effectifs, peuvent survivre grâce au développement du numérique et de ces cours coordonnés. **LE PRESIDENT** rappelle que ces formations hybrides sont conçues pour cela. Une formation à effectifs minimum partagée sur plusieurs sites pourrait continuer à rester soutenable en termes de formation par ce biais.

M.RANSON souhaite connaître la place de l'Etudiant dans les commissions, groupes de travail au sein de la ComUE ou même dans la rédaction du document d'orientation stratégique. Pour la rédaction du document, les étudiants ont été peu consultés. En revanche, des groupes ont commencés à se constituer entre vice-présidents des différents établissements et maintenant que les orientations politiques et stratégiques sont arrêtées, les étudiants vont participer à la démarche.

M.POUZAINT rappelle que le syndicat SGEN qu'il représente, a toujours été favorable à une construction et un travail interrégional avec tous les acteurs divers et variés. Mais dans le contexte actuel, il est clair que le projet qui est présenté va demander en temps de mise en œuvre et en moyens humains, d'énormes moyens. Ce ne sont pas les 1000 postes promis par le Gouvernement qui vont répondre aux problèmes. Dans le cadre d'un budget 2015 qui s'annonce extrêmement difficile pour de nombreuses universités (avec des économies de plusieurs millions d'euros annoncées sur la masse salariale), la mise en place de cette structure de coordination sans toucher à la structure qui concerne le fonctionnement des établissements eux-mêmes est impossible. Il faut être en capacité de chiffrer, pour prendre une décision, la valeur ajoutée apportée par la ComUE. En février, un document syndical, diffusé à l'ensemble de l'Université pointait déjà ces interrogations, et notamment, de savoir si la ComUE pouvait apporter des solutions aux problèmes de l'Université de Nantes. Dans le contexte actuel, la mise en place de la structure telle qu'elle est proposée, soulève beaucoup trop de questions. Dans un système de regroupement, la discussion et la maturation du projet sont difficiles. Le bureau du SGEN a rencontré le Bureau de l'Université en février dernier, et certaines informations avaient été données. Les personnels des universités n'ont pas tous été associés de la même manière, par exemple les collègues de Brest ont été vraiment impliqués, personnels et étudiants. La mise en place de la ComUE va nécessiter de nombreuses évolutions car pour avoir un fonctionnement interrégional, il faut aussi faire évoluer notre fonctionnement en interne, notamment le dialogue au sein de l'Université de Nantes. Si le dialogue pour la mise en place d'adaptations au sein des structures de l'université de Nantes, ne fonctionne pas mieux que ce qui a permis d'élaborer le projet cadre de l'UBL, les craintes sont augmentées. Il reste convaincu des actions de terrain et des

coordinations pragmatiques et il y a des exemples qui fonctionnent comme la SATT. Il a encore des doutes sur le projet qui est présenté même si il reste convaincu de la nécessité d'un travail interrégional.

LE PRESIDENT rappelle l'extrême vigilance concernant les moyens des établissements et des universités au vu du budget 2015. Il veut s'engager à défendre l'établissement et en faire une priorité. Sur le processus de maturation et le dialogue, **LE PRESIDENT** compare le travail qui a été fait dans plusieurs universités ; par exemple à Brest il y a effectivement eu une convocation pour une assemblée générale sur le sujet. Cette pratique l'interroge et il souhaite connaître ce qui est réellement attendu pour lever les doutes des personnels : est-ce le type de regroupement qui est en cause, est-ce la coordination de la formation ? **M.POUZAIN** répond qu'il n'est pas législateur, et qu'il est avant tout pragmatique. Il s'interroge sur la nécessité de monter une « usine à gaz ». La dynamique de discussion entre les personnels de tous les établissements va être plus importante que les structures qui vont être mises en place ; c'est grâce à cela qu'émergeront les idées et les projets. En termes d'ingénierie concurrente, le fait de mettre les acteurs autour de la table fait avancer les projets. Les structures qui vont être mises en place ne doivent pas être un frein à la création des projets et à la mise en œuvre d'une volonté de porter en avant la dynamique de l'ouest du territoire. Il faut aller plus loin que le projet et s'interroger sur la structure choisie. Sur le volet recherche, **LE PRESIDENT** rappelle que 800 enseignants-chercheurs ont été sollicités. Il est vrai que les discussions se font plus autour des statuts que des projets à l'heure actuelle. L'idée est d'avoir une gouvernance la plus légère possible. Il n'y a pas d'ambiguïté sur le projet de structure ; compte tenu de la géographie, il ne s'agit pas d'un processus pré-fusionnel qui demanderait des moyens encore supplémentaires. Le projet n'est pas fait pour faire des économies, et **LE PRESIDENT** souligne qu'il posera ces questions au Ministère dans quelques jours, notamment pour connaître la nature de l'accompagnement, le nombre de postes qui permettront à la structure de fonctionner. Le modèle économique de l'ensemble doit être sécurisé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui au vu notamment des craintes du prochain budget. L'idée est de faire au sein de l'établissement, pour le compte de la communauté afin de ne pas ajouter des strates. Il évoque le service Europe avec 11 personnes au sein des Pays de la Loire qui travaillent tous pour l'interrégionale sans faire une couche supplémentaire. **LE PRESIDENT** évoque les personnels contractuels des PRES qui aujourd'hui doivent être sécurisés et rassurés sur leur avenir. Il défend le siège de l'UBL à Rennes, avec un site secondaire à Nantes avec les personnels qui sont en place, afin d'avoir des fonctions différenciées. Il rappelle que l'idée est d'avoir le plus de souplesse possible. Certes il y a des conseils d'administration, des conseils académiques qui seront représentatifs des différents établissements mais la fonctionnalité doit être assez souple.

Sur le fond, **M.CATALA** est favorable à cette solution interrégionale. Elle permet d'initier ce rapprochement avec Rennes qui était souhaité dans le programme présenté lors des élections de 2012, sans compromettre les structurations régionales existantes qui ont plutôt bien fonctionné notamment en Pays de la Loire. La condition, partagée par les personnels et les administrateurs dans les interventions précédentes, est que cette nouvelle structure apporte une efficacité nouvelle sur des missions bien identifiées. Le document permet d'en visualiser un certain nombre comme le doctorat, les écoles doctorales, ou d'autres valeurs ajoutées notamment sur le numérique. Il faut être persuasif vis-à-vis des personnels pour montrer que ces missions identifiées qui doivent être en outre limitées en nombre, apporteront une plus-value et une efficacité nouvelle. Il comprend la crainte générale des collègues, légitime face à une super structure imposante, avec un nombre d'universités et d'établissements très important. La difficulté sera surmontée et les craintes seront apaisées si les choses sont claires et exposées à tous. Le principe qui doit être maintenu et qui est exprimé dans le document, repose sur le respect de l'autonomie des établissements et des composantes. La démocratie est nécessaire même si elle ne doit pas empêcher de fonctionner et il faut trouver l'alchimie entre d'un côté des règles démocratiques nécessaires et un fonctionnement simple. La démocratie avec 150.000 étudiants et un nombre considérable de personnels va être difficile à mettre en place, mais les statuts y répondront certainement. Il faut y réfléchir et dégager une voie démocratique qui convienne à tous. Il souligne que cette structure ne doit pas avoir un coût pour les établissements, dans le contexte budgétaire actuel. Il faut trouver des économies d'échelle et un accompagnement pour faire face aux problèmes budgétaires. Ceci ne sera pas simple car il faut d'un côté des moyens pour permettre de concevoir des projets et d'un autre côté réaliser des économies. Au stade actuel, il est difficile d'évaluer ces problématiques. Sur la forme, il s'agit d'assurer la coordination entre les acteurs dans un ensemble plus vaste, idée essentielle. On ne peut guère aller plus loin dans la mutualisation sur un certain nombre de dossiers essentiels comme la recherche ou comme la formation, qu'une coordination entre les acteurs. C'est peut-être dans cette coordination qu'on trouvera ces économies d'échelle. En termes d'enseignement, la coordination doit être plus

légère que dans le domaine de la recherche. Il rappelle que cette coordination ne peut se faire que dans un cadre très souple avec des échelles d'intégration très variables selon les domaines, selon les missions. Certains départements scientifiques en termes de recherche sont très avancés dans la coordination interrégionale depuis plusieurs années, comme par exemple le domaine de la Mer alors que sur d'autres domaines, c'est le début. Il y a donc des situations très variables et très différentes entre les départements, ce qui signifie qu'il faut trouver une structuration et une gouvernance pour chaque département adapté à l'objectif visé dans les 4 ou 5 ans à venir. L'UBL doit permettre cette souplesse de structuration, dans la conduite des départements, dans la coordination des formations qui n'est pas la même en fonction des volontés des acteurs. Ceci induit un manque de visibilité à court terme pour les acteurs. Une structuration souple ne peut se faire que dans un cadre de travail lui aussi souple. Il estime que le projet d>IDEX va être un bon exemple de coordination et permettra de montrer que l'on peut construire quelque chose qui permette la participation de tous sans rigidité et pour répondre ensemble à des défis communs interdisciplinaires, sans entrer dans des systèmes d'excellence trop rigides. Selon lui l'essentiel est de participer à la construction d'une structure utile qui ne serve pas à rien et il souhaite que le produit final soit efficace. Il faut faire confiance à l'ensemble des personnels engagés dans ce vaste projet et de l'ensemble des présidences impliquées.

LE PRESIDENT rappelle que son programme porté en 2012 était effectivement basé sur un axe Nantes-Rennes ; la loi permet maintenant de sécuriser les établissements qui ne sont pas sur cet axe strictement. Il aurait pu être imaginé et cela a été verbalisé, de mettre de côté des établissements excentrés de cet axe. L'enjeu des deux métropoles va permettre d'entraîner les autres établissements de manière visible et coordonnée afin de discuter. Sur le travail avec les 3 universités, le 10 juillet 2013 ont été présentées des pistes de réflexion au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans lesquelles la plus-value pour l'Université de Nantes n'était pas du tout identifiée. La réflexion sur un périmètre plus large a changé les postures des uns et des autres : par exemple la délivrance du doctorat sur le périmètre Pays de la Loire était vraiment très discutée alors que sur le périmètre breton il n'en était pas question. Dès lors qu'il a été question d'un périmètre interrégional, toutes les universités se sont accordées pour proposer que ce doctorat soit siglé UBL. L'Université Bretagne Sud d'un point de vue géostratégique a considéré que sur ce périmètre, elle ne servait plus de balle entre Nantes et Rennes et qu'elle pouvait aussi avoir des discussions différentes avec d'autres acteurs de même taille.

LE PRESIDENT présente sur une diapositive les différents départements. Ceci est une hypothèse de travail avec des éléments en cours qui vont être décidés mi-octobre pour stabiliser l'ensemble. Il y a une véritable plus-value scientifique. Il y a des structures importantes, lisibles au plan européen et mondial, qui travaillent ensemble aujourd'hui sans être suffisamment bien coordonnées. Sans entrer dans les détails, il y a des rencontres avec les principaux intéressés sur l'industrie du futur, les matériaux, la cognition, de manière à ce que les acteurs se positionnent et disent leur sentiment sur ces départements afin de les stabiliser. **LE PRESIDENT** revient sur la gouvernance des départements, la dernière réunion a eu lieu la semaine dernière et il a été convenu d'écrire une lettre de mission afin de définir un cadrage précis de cette gouvernance. **M.BENHAMOU**, chargé de mission avec d'autres collègues sur le thème « département et écosystèmes d'excellence », précise que sur cette gouvernance, les propositions ne sont pas encore entérinées. Il entend parfaitement la notion de souplesse, qui est à son sens primordiale mais aussi dépendante de la durée depuis laquelle les acteurs travaillent ensemble en interrégional. Dans une structure telle que la ComUE il estime qu'il faut une base commune à l'ensemble des départements, suffisamment souple pour qu'elle puisse être adaptable en fonction du niveau de développement des acteurs. Pour les huit premiers départements, les choses sont stabilisées, et deux interrogations subsistent sur les départements « cognition » et « industrie du futur » où vont avoir lieu des réunions avec les Directeurs de Laboratoires concernés afin de discuter ensemble de la proposition à faire au comité de pilotage de la ComUE. Le fait d'avoir assoupli les liens théoriquement assez rigides entre les départements de la ComUE et les axes de l>IDEX, permet d'avoir plus de latitude dans la création de ces départements. Les départements doivent convenir le mieux possible aux acteurs. Le modèle des départements est calqué sur celui des fédérations de recherche. Il faudra un jour se questionner sur l'articulation entre les départements et les fédérations de recherche, car certaines vont se retrouver sur le même périmètre.

M.BROCHARD revient sur les risques énoncés dans le document en page 3, et notamment, les inquiétudes des personnels et des étudiants qui sont importantes vis-à-vis de cette structure, concernant notamment les problèmes de mutualisation et de mobilité de personnels que pourraient engendrer cette structure. Il remercie **LE PRESIDENT** d'avoir évoqué les inquiétudes des personnels du PRES et il souhaite qu'une attention particulière leur soit accordée. Il souhaite savoir comment garantir aux personnels qu'il n'y aura pas de mobilité obligatoire ou de mutualisation forcée. Pour le

développement du numérique, compétence décrite en page 15 du document, il est indiqué qu'il faut une « coordination des ressources humaines nécessaires au campus numérique » et la direction des usages et des services numériques devra être adaptée et étendue à l'échelle de l'UBL. La question de la mobilité va donc se poser pour les personnels informaticiens, et l'inquiétude d'une mutualisation des services informatiques au sein de l'UBL. Ce projet pour qu'il soit compris et qu'il suscite l'adhésion des personnels doit être participatif. Après avoir lu les différents statuts des différentes COMUE déjà constituées à l'échelle du territoire, il souligne qu'il est essentiel d'assurer une participation des personnels au comité de pilotage des Statuts de l'UBL. En termes de gouvernance, c'est au niveau des statuts que cela va se décider.

LE PRESIDENT rappelle qu'il a présenté l'impact pour les personnels et étudiants lors de ces rencontres en début d'année sur les sept sites de l'Université. A la suite de ces rencontres, il a été élaboré un livret avec des réponses très simples aux questions notamment sur les fonctions support des établissements. Il estime que ce serait une erreur que d'entraîner des mobilités de personnels à Rennes. **LE PRESIDENT** revient sur le montage de la structure où chaque établissement participe à la communauté sur site. Les fonctions régaliennes des établissements comme par exemple les ressources humaines, les finances et autres, seront gérées en central pour le compte de l'UBL. Aujourd'hui il y a 75 personnes en poste sur l'ensemble des deux PRES qui gèreront les fonctions de l'UBL. Sur le numérique, il y a le plan campus numérique breton et l'idée est de profiter par extension sur le territoire des Pays de la Loire de ce plan numérique. Il y a aujourd'hui des personnels qui le gère, il n'est donc pas utile d'envoyer des personnels supplémentaires à Rennes. **LE PRESIDENT** se veut rassurant sur ces mobilités avec une organisation qui justement n'a pas d'ambiguïté puisqu'il y a la distance. Sur la participation aux statuts de l'UBL, **LE PRESIDENT** informe de la mise en place d'un comité de pilotage des statuts avec les vice-présidents des établissements avec pour objectif la diffusion dans les établissements de la participation de chacun. Ce comité regroupe 16 personnes dont les VPCA des universités, des représentants des organismes et des écoles. Des représentants pour participer à la commission des statuts seront ensuite désignés au sein des établissements ; cette commission travaillera sur une version v.05 construite par le comité de coordination de l'UBL. Le comité de pilotage définit les modalités de désignation et de participation de chacun des établissements. Cette commission comprendra 69 personnes avec pour chaque université, deux enseignants chercheurs, deux personnels BIATSS et un étudiant.

M.GUEVEL souligne que le projet soumis aujourd'hui pour débat semble être un projet à la fois ambitieux et qui prend une direction intéressante, notamment en application de la loi qui est malgré tout assez visionnaire, avec une définition de l'université ayant une visibilité externe et un périmètre plus large. Il a malgré tout quelques inquiétudes légitimes sur le modèle économique adossé au projet. Pour autant, comme cela a été souligné, il y a les personnels dédiés sur chacun des deux PRES qui vont être a priori réaffectés, ce qui va permettre de faire fonctionner cette nouvelle structure. Il y a un enthousiasme réel des fondateurs du projet UBL ce qui n'était pas le cas à la naissance du PRES. Il souhaite que cette nouvelle structure permette véritablement d'atteindre les objectifs annoncés et les missions qui vont être transférées vers l'UBL concernant notamment les écoles doctorales, la formation doctorale des étudiants et la visibilité à l'internationale. S'agissant de la visibilité internationale, il estime que le texte n'est pas assez abouti car il n'annonce pas ce que serait dans les grandes lignes, la politique internationale de l'UBL. Il revient sur le lien avec les milieux socio-économiques qui apparaît comme une des préoccupations de l'UBL. Il semble impératif et nécessaire de travailler en ce sens au sein des universités car il y a un savoir-faire indéniablement moins développé qu'au sein des écoles d'ingénieurs. Concernant la coordination de l'offre de formation, il est intéressant et souhaitable qu'elle soit abordée de manière constructive et participative plutôt qu'imposée. Il est évident qu'aujourd'hui les problématiques de moyens entrent en jeu et il n'est pas pensable que dans un périmètre géographique limité il n'y ait pas de consensus. Il faut proposer une offre très coordonnée au moins sur le niveau master. D'ailleurs des initiatives sont déjà à l'œuvre. Il rappelle enfin que l'accréditation de l'offre sera pour les établissements et non pas pour l'UBL, ce qui garantit aussi une certaine autonomie. Sur la question des départements, il convient qu'il faut de la souplesse mais il ne faut pas que cette question fasse trop de mécontents et que soit généré chez de nombreux collègues, le sentiment que finalement cette nouvelle structure leur est seulement imposée. Concernant les écoles doctorales il faut continuer à discuter car par rapport aux orientations du moment, même si elles ne sont pas figées dans le temps, il y a beaucoup d'insatisfactions exprimées. Il serait dommage que la naissance de l'UBL soit accompagnée d'un certain nombre de ressentis négatifs. Il s'interroge enfin sur le périmètre de l'UBL qui à son sens recouvre le périmètre d'une future fondation.

Sur l'accréditation, **LE PRESIDENT** précise qu'il y aura certainement une co-accréditation pour le doctorat entre l'UBL et chaque établissement. Sur les départements, il y a ici l'illustration d'un

certain nombre de débats notamment sur l'industrie du futur où un département « ingénierie » à l'origine aurait pu finalement regrouper tout le domaine de l'ingénierie, les écoles d'ingénieurs, internes ou externes. Ceci n'aurait pas eu d'objet interdisciplinaire mais un regroupement d'établissements, ce qui n'est pas conforme à l'orientation souhaitée. Ce sujet a été beaucoup débattu et a suscité de nombreuses réactions. Il faut maintenir l'ingénierie dans les domaines afin de maintenir l'interdisciplinarité. Sur les écoles doctorales, il y a aussi un débat avec plusieurs propositions afin de stabiliser les différents périmètres, l'idée étant d'avoir des écoles doctorales où chacun peut se retrouver et où il y aura le même nombre de doctorants. Le principe est le même avec une rencontre des personnels concernés pour une stabilisation de l'ensemble, souhaitée pour début octobre. Sur le lien avec le monde socio-économique, **LE PRESIDENT** rappelle les trois enjeux : proposer à l'étudiant un espace coordonné où il peut avoir une offre lisible, se mouvoir et trouver des passerelles, obtenir une plus-value recherche à partir des départements où sont mis en commun des éléments propres à chaque établissement, et enfin développer les liens avec le monde socio-économique. La Fondation de l'Université de Nantes a été créée, après la loi de 2007 dans l'idée à l'époque du gouvernement, « de développer les ressources propres, pour compenser la baisse de dotations ». Il y a aujourd'hui un audit de la Fondation ; la décision a été prise de la poursuivre sur un modèle métropolitain nantais. Les réflexions sur les fondations à un niveau régional ou même UBL ne sont a priori pas encore assez mûres. La fondation de Rennes 1 fonctionne assez bien, celle de Nantes est en bout de course car le modèle économique n'est pas stable. Il souhaite que les orientations de la Fondation de l'Université soient présentées lors d'un prochain Conseil d'Administration.

S'agissant de l'ESPE, **LE PRESIDENT** rappelle que dans la loi il est indiqué qu'une composante d'un établissement peut être une composante d'une COMUE et peut aussi être membre d'une COMUE. En clair, l'ESPE de Nantes pourrait être non plus une composante de l'Université de Nantes déclinée sur le périmètre académique tel qu'aujourd'hui, mais une composante de l'UBL et pourrait même être membre. Si l'hypothèse d'avoir l'ESPE comme composante de la ComUE comme c'est le cas dans d'autres communautés, était retenue, alors les personnels auraient un droit de regard car ils devront choisir de partir dans la ComUE ou rester dans l'établissement.

MME OBLE, en tant que personnalité extérieure au monde de l'enseignement et de la recherche, estime que l'idée d'un regroupement des universités Bretagne et Pays de la Loire était assez intéressante notamment sur le volet international. En lisant le document d'orientations, certaines interrogations sont apparues. Il n'est fait état dans ce document que d'un « pôle scientifique », sans mentionner l'UFR de Droit par exemple. Le modèle fédéral sous-entend des transferts de compétences entre les établissements et la ComUE. A l'intérieur de cette ComUE vont se trouver des établissements de statuts divers, des EPIC et des universités. En tant que professionnelle de l'emploi, elle retrouve dans le document des notions comme la territorialisation de l'offre de formation, et elle alerte sur cette territorialisation de l'offre de formation et notamment sur le fait que Polemploi ne finance plus aucune formation universitaire pour les demandeurs d'emploi ou que la région ne finance pas non plus de Master 1 ou Master 2 car le bassin d'emploi est extrêmement industriel. Sur la place du numérique, elle s'interroge sur la façon dont sera appréhendé l'échec des étudiants et le décrochage, en cas de formations sur un support numérique. Sur le développement économique, elle admet parfaitement que l'Université est un acteur majeur. L'aspect sur l'entrepreneuriat est très prédominant dans le projet alors que tout ce qui touche à la promotion des profils universitaires au sein des PME, PMI ou entreprises, est beaucoup moins prégnant. Elle rappelle que la majorité des étudiants qui sortiront des formations dispensées à l'Université iront plutôt sur du salariat.

LE PRESIDENT précise qu'effectivement il n'y a pas l'UFR de Droit mais il n'y a pas non plus les autres UFR. L'idée est dans la plus-value scientifique, de ne pas avoir un modèle fusionnel où sont mis en communs les UFR, qui deviendraient alors des pseudos composantes de l'UBL. Il rappelle que la co-accréditation ou la délivrance du doctorat sont des transferts de compétences. Sans ce transfert, l'UBL serait une coquille vide. Concernant le statut des personnels, il rappelle que les personnels des établissements resteront personnels des établissements autonomes, sans aucun brassage de personnels. Ce sont les établissements qui décideront eux même des délégations de compétences par le vote de leur Conseil d'Administration. Sur la territorialisation de l'offre de formation, **LE PRESIDENT** rajoute la proximité pour la licence de manière à avoir un rapprochement entre les familles, les étudiants et l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il défend l'autonomie des établissements sur l'offre de formation afin que ce ne soit pas les financements des collectivités qui déterminent leur offre de formation. Sur le numérique, et notamment sur la question du décrochage, en cas de formation dont une partie consiste en la découverte d'éléments fondamentaux et une autre partie sert de base à la discussion sur ces éléments avec une évaluation en conséquence, il souligne que l'enseignant peut suivre la consultation par les étudiants des cours, ce qui ne peut être fait en

présentiel. Ceci permet d'identifier les étudiants qui sont en situation de décrochage car ils n'ont pas consultés et de cibler leurs difficultés. Il remercie **MME OBLE** pour son intervention et son regard porté sur l'emploi.

M.LELOUREC rappelle qu'il y a eu la LRU, le passage aux RCE, et à chaque fois il a été demandé aux administrateurs d'avoir confiance. Il souligne que l'autonomie acquise est en trompe l'œil, et que les budgets sont sans cesse réduits, ce qui ne favorise pas l'exercice des missions de l'université publique et qui n'est pas acceptable pour les étudiants et les personnels. Aujourd'hui il s'agit d'un débat sur un sujet déjà verrouillé et déjà bouclé ailleurs, et il est encore demandé aux administrateurs d'avoir confiance et de s'engager dans le regroupement UBL. Sur le fond pour se limiter à un seul aspect majeur de ce regroupement et aussi des autres regroupements forcés partout en France, il estime qu'il signe la mort des universités publiques. En mélangeant des établissements privés, des établissements catholiques, des universités publiques, il est obtenu un regroupement Université Bretagne Loire qui ne peut être qu'un établissement marchand et certainement pas une université publique. Il informe que **MME SAMI** absente aujourd'hui, lui a demandé de faire remarquer que le terme « service public » ne figure à aucun endroit du document. En fabriquant une Université qui contient des Universités, à terme cela fera disparaître l'Université de Nantes en tant qu'université autonome et que les décisions ne se prendront plus ici. En se regroupant avec des établissements - certains étant membres fondateurs - qui prennent 1850 euros de frais d'inscription ou plus, il sera constitué un établissement hybride qui va tirer automatiquement les frais d'inscription vers le haut. Sans aller plus loin dans le détail des dangers de cette UBL, sans faire plus que mentionner le danger de la régionalisation, rien que pour les raisons évoquées précédemment, il estime que le projet est désastreux pour l'enseignement supérieur et la recherche publique, que la responsabilité du Président est grande lorsqu'il s'engage activement sur cette voie ou lorsqu'il laisse faire sans réagir.

LE PRESIDENT assume totalement le fait de porter une vision compatible avec ce qu'il a porté pour l'établissement en 2012, qui a aujourd'hui un cadre légal, mais avec un grand niveau de vigilance quant à l'accompagnement des budgets de l'Université de Nantes et de l'UBL. Il va falloir défendre haut et fort le nécessaire accompagnement des établissements.

Sur la progressivité des objectifs, l'ambition est très importante. Il faudra du temps pour mettre tout ce dispositif en place. **M.CATALA** souhaite savoir si dans le futur document, les objectifs pluriannuels à 5 ou 10 ans seront indiqués. Pour mettre en place des coordinations il faut pouvoir inciter les personnels les enseignants-chercheurs et les étudiants à déposer des projets pour pouvoir aller vers des coordinations. Il faut que la ComUE soit incitative et qu'elle permette à des projets de mettre en place des objectifs pluri-sites. Il faut s'assurer qu'il y aura bien une progressivité des objectifs, avec des questions notamment sur les mutualisations des moyens, les cours communs ou les disciplines rares afin de diminuer les craintes de chacun. Il s'interroge aussi sur la non fusion des régions, ce qui pose des questions notamment dans les départements scientifiques, où il faut faire des projets ensemble mais sur des régions qui vont rester séparées. Il faut s'assurer que les régions même séparées accompagnent la mise en place des projets, alors même que dans certains secteurs les politiques régionales sont très différentes.

LE PRESIDENT informe que le quinquennal 2017-2021 est en cours de mise en place à l'Université de Nantes. Il rappelle que le quadriennal en place aujourd'hui a été préparé par l'équipe précédente, signé la veille de son élection et assumé par son équipe. Il a souhaité anticiper et se donner du temps, avec une vraie participation ; il lance ce quinquennal sur la base du projet de l'établissement et non sur la seule base d'un document formalisé à remplir. Ainsi il faut s'interroger dès à présent sur l'offre de formation notamment au regard de ce qui se passe dans d'autres établissements afin d'harmoniser et coordonner au mieux. Le Ministère demande aux établissements de la vague A, les objectifs à 5 et 10 ans et la feuille de route planifiée. Il faut être lucide, tout ne sera pas fait tout de suite, car l'organisation est importante. Sur les Régions, dans une note qu'il a publiée dans Libération, le jour même où les députés ont ouvert le débat sur la régionalisation, **LE PRESIDENT** pose clairement sa position sur cette réforme territoriale qui pourrait intellectuellement être intéressante, mais qui est menée sans logique et sans méthode, en faisant fi totalement des acteurs de terrain. Les arrangements qui ont été décidés ne se font pas au bénéfice des premiers concernés, notamment au regard des universités. Ceci se voit sur le territoire Pays de la Loire-Bretagne mais aussi sur le territoire Centre-Charente-Limousin où va se construire une communauté et où finalement le territoire va être ensuite découpé. Cet extrait sera transmis aux administrateurs. Dans la ComUE UBL, il y aura un conseil des membres avec une déclinaison supplémentaire les groupements régionaux, l'un pour la Bretagne et l'autre pour les Pays de la Loire, où y sera déclinée la stratégie de l'UBL. Il y aura une concertation entre ces deux groupements pour avoir petit à petit, une convergence des stratégies. Les Régions ont trouvé que le document d'orientations stratégiques

était pertinent, intéressant, et porteur et attendent de voir dans les statuts, la traduction de ces ambitions.

M.RANSON rappelle qu'en tant qu'élu étudiant, il ne défend pas uniquement les intérêts des étudiants de l'Université de Nantes mais l'ensemble des étudiants de la future UBL. Il informe que ce qui ressort des différentes discussions avec tous les étudiants, c'est le manque de visibilité à court terme sur ce projet. Il souhaite aussi que l'UBL soit une terre d'accueil pour les étudiants étrangers.

M.POUZAINT revient sur les territoires. Il est clair que les universités sont des acteurs très importants, en termes de nombre de personnes concernées sur une emprise territoriale. Il faut une réflexion fine de l'impact sur le territoire, sachant que la majeure partie des étudiants va travailler par la suite, dans des PMI-PME. L'action efficace en direction des territoires, doit se faire sans omettre l'ensemble des petites et moyennes entreprises. L'ensemble des étudiants sera pour la plupart salarié d'entreprise privée ou de la fonction publique mais il existe d'autres formes d'emplois, comme l'emploi associatif ou l'économie solidaire. Le projet doit prendre en compte l'ensemble de ces dimensions.

Concernant la plus-value de l'UBL sur la visibilité internationale, **MME TRICHET** souhaite une démarche coordonnée des différents établissements pour l'accueil des étudiants étrangers, ce qui va forcer les établissements à trouver et se construire une identité de l'UBL.

LE PRÉSIDENT souligne que l'Université est identifiée au plan national grâce aux outils pour accueillir les étrangers, notamment avec le guichet unique. Ceci a été rappelé à la conférence de presse de rentrée. Il y a des discussions en cours pour que soit développé sur différents sites, ce qui est mis en place et qui est emblématique de l'Université de Nantes. **MME PROUTIERE MAULION** souligne que le modèle de l'Université de Nantes étant le plus abouti, il y a des échanges de bonnes pratiques avec les autres universités. Sur les autres territoires, une coopération doit se développer avec notamment le CROUS et les collectivités territoriales. L'accent est aussi mis sur l'ingénierie de projets car en Bretagne comme en Pays de Loire, ont été tirées les leçons des expériences passées en matière de politique internationale, des précédents PRES. C'est dans le domaine de l'ingénierie de projets que les résultats sont les meilleurs, en témoignent le nombre de contrat obtenu à Nantes au cours du quadriennal passé.

M.BELLETTRE revient sur l'intitulé des départements et notamment la place de l'ingénierie au sens large. Il partage l'idée de ne pas mettre toute l'ingénierie ensemble au sein du même département, ce qui le couperait du reste des disciplines. Ce n'est effectivement pas le moment de cloisonner les domaines. Cela étant dit, les sciences de l'ingénieur regroupent beaucoup de disciplines et elles ne pourront pas toutes être rangées dans des domaines précis et chaque laboratoire doit trouver sa place. **M.BENHAMOU** précise qu'une réunion aura lieu d'ici quelques jours pour la partie ingénierie, avec l'ensemble des Directeurs de laboratoires et des coordonnateurs du département « matière et matériaux » afin de partager les points de vue.

Sur le calendrier, **LE PRÉSIDENT** rappelle que les statuts, une fois déposés au Ministère seront analysés pendant deux mois avant d'être validés, notamment d'un point de vue juridique. Le document qui sera présenté dans les instances sera donc strictement le même partout sans aléa juridique. Début janvier 2015, il informe que seront déposés les projets IDEX. L'UBL ouvrira le 1^{er} janvier 2016.

M.POUZAINT souhaite que le support de présentation soit diffusé aux administrateurs. **LE PRÉSIDENT** le fera dès que certains éléments seront stabilisés.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 11h40.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX